

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	18 (1930)
<b>Heft:</b>	326
<b>Artikel:</b>	De-ci, de-là...
<b>Autor:</b>	J.V. / H.S.M.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-259917">https://doi.org/10.5169/seals-259917</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De-ci, De-là...

### A la Pouponnière cantonale neuchâteloise.

On nous écrit:

Une course aux bains de Baden, l'après-midi du 6 juin (43 S.). Les congressistes sont priées de faire leur choix parmi ces projets et d'indiquer en même temps le genre d'hôtel où elles désirent loger, la liste officielle leur sera envoyée sur demande. Trois nuits d'hôtel et les excursions devront être payées d'avance.

Le carnet de coupon donne droit à l'entrée en Autriche sans visa (passeport indispensable), à une réduction de 25 % sur les chemins de fer de l'Etat, et sur les bateaux du Danube, à des cartes de tramway à prix réduit, à l'entrée libre dans les musées et les galeries, à un plan de la ville, à une réduction de la prime d'assurance-accident pour la durée du Congrès, à l'exonération de pourboires, à des prises cinématographiques lors de l'ouverture du Congrès et pendant les excursions, à un goûter dans les grands magasins Gerngross, à des places de théâtre à prix réduit.

Evidemment ce ne sont pas les parties de plaisir qui nous attirent avant tout à Vienne. Nous espérons que les congressistes ne manqueront pas d'assister aux délibérations et de se familiariser ainsi avec le travail du C.I.F. Nous ne pouvons parler ici de toutes les questions à l'ordre du jour; il y en a trop, et certaines des 50 propositions seront forcément sacrifiées, faute de temps. Mais un Congrès international nous donne une occasion unique d'apprendre à connaître les femmes les plus distinguées d'autres pays, il est un stimulant pour le travail futur de nos associations. Les Conseils nationaux de Femmes hongroises et tchécoslovaques ont si bien compris la valeur de ces rencontres qu'ils invitent les congressistes à visiter Budapest avant, et Prague après le Congrès.

Nous engageons les membres des Sociétés affiliées à notre Alliance nationale, et spécialement leurs Comités, à saisir cette occasion et à se joindre à notre délégation. S'il se trouvait plus de 20 personnes désireuses d'aller à Vienne, elles seraient les bienvenues à côté de la délégation officielle. Les inscriptions peuvent être adressées à Mme de Montet, Corseaux s. Vevey, et à Mme Zellweger, Angensteinstrasse, 16, Bâle.

E. Z.

### II. Etats-Généraux du Féminisme français

Plus près de nous, et comme date et comme distance, vont avoir lieu les Etats-Généraux du Féminisme, dont la deuxième session se tiendra à Paris (Musée Social, rue Las-Cases, le samedi 22 et le dimanche 23 mars prochain).

On se rappelle le succès, l'an dernier, de cette imposante manifestation d'un nombre considérable de Sociétés et de groupements féminins de tout ordre, réunis sous la présidence de Mme Avril de Sainte-Croix pour exposer, tels les Etats-Généraux de 1789, leurs désirs et leurs besoins, et il n'est pas étonnant que les femmes françaises, qui trouvent dans cette manifestation en masse l'expression de l'unité de leurs revendications de bases, pour ainsi dire, aient décidé de recommencer cette année. Voici le programme de cette prochaine session:

*Samedi 22 mars, matin:* Compte-rendu du Comité Exécutif, compte-rendu financier, session de 1931, projets et programme.

*Samedi 22 mars, après-midi* La femme dans la vie économique: carrières administratives, carrières libérales, carrières manuelles, carrières industrielles et commerciales. Entraves qui limitent la vie professionnelle des femmes.

*Dimanche 23 mars, après-midi.* La femme dans les carrières sociales: la formation sociale, les écoles de service social, les carrières sociales, ce qu'elles sont, ce qu'elles pourraient être.

En outre, les Associations suffragistes françaises organisent pour le vendredi 21 mars au soir, à la salle des Sociétés Savantes, rue Danton, 8, un grand meeting suffragiste dont le programme définitif n'a pas encore paru; et un banquet aura lieu le dimanche 23 à midi au restaurant des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Nous pensons en donnant ici tous ces détails spécialement à nos lectrices de Suisse romande, qui pourraient s'offrir à cette occasion le plaisir de rencontrer les féministes françaises auxquelles les unissent tant de liens, et qui les accueilleront, nous en sommes certaines, avec la plus chaude cordialité. Il est prévu pour les visiteuses non déléguées des cartes individuelles à 15 fr. français, permettant d'assister à toutes les séances et de prendre part aux discussions; et — point à noter — les chemins de fer français ont accordé aux participantes aux Etats-Généraux un tarif réduit, le même que celui de la Saffa, soit le retour gratuit et l'aller plein tarif, ceci du 19 au 25 mars inclus. S'inscrire pour ces billets, en donnant tous les renseignements, auprès de Mme Chevalier-Maresq, 1 avenue Malakoff, Paris (16<sup>e</sup>).

M. F.

### A la Pouponnière cantonale neuchâteloise.

On nous écrit:

Un fait nouveau d'un intérêt très grand dans l'organisation des études d'infirmières à la Pouponnière-Ecole neuchâtelaise, c'est la création d'une catégorie d'élèves faisant un apprentissage plus complet et plus approfondi, qui durera deux ans et donnera droit au diplôme d'infirmière, non seulement auprès de nourrissons, mais aussi auprès des mères.

La directrice de la Pouponnière-Ecole et son Comité se sont justement préoccupés de donner à leurs élèves l'immense avantage d'une préparation professionnelle plus étendue, les mettant en parfaite égalité avec leurs collègues de l'Alliance suisse des infirmières pour mères et nourrissons, et leur permettant d'occuper à leur honneur les situations intéressantes offertes dans tous les coins du monde.

Dès mars 1930, il y aura ainsi deux catégories d'élèves à la Pouponnière-Ecole. L'une, la nouvelle, avec deux ans d'un apprentissage fait à la Pouponnière durant la première année, dans une Maternité, puis de nouveau à la Pouponnière, ou éventuellement en service privé durant la seconde année, forme des infirmières d'hygiène maternelle et infantile. La seconde catégorie ne comprend que dix-huit mois d'apprentissage à la Pouponnière, et prépare les infirmières pour nourrissons seulement.

Grâce à cet enseignement nouveau, plus complet, les élèves infirmières de la Pouponnière neuchâtelaise joindront à la valeur morale, absolument indispensable, une valeur professionnelle indiscutable, les élévant à la hauteur de leurs devoirs. — Pour tous renseignements, s'adresser à Sœur Nelly Amstutz, directrice de la Pouponnière cantonale neuchâtelaise du Châtelard sur les Brenets.

J. V.

### Avant la votation du 6 avril.

La Commission féminine de propagande pour la révision du régime des alcools nous prie de rappeler à nos lectrices que le très beau film réalisé sur l'initiative de M. Musy, président de la Confédération, pour soutenir la propagande en faveur de la révision du régime des alcools, *Quand mûrissent nos fruits*, est mis aussi à la disposition des sociétés féminines, soit pour une représentation publique, soit pour une représentation destinée aux classes supérieures des écoles. Il contient une série de tableaux sur la floraison des arbres fruitiers, la récolte des fruits; la cidrerie, la distillerie; les effets désastreux de l'abus de l'eau-de-vie pour la santé, la vie de famille, etc.; enfin l'utilisation sans alcool des fruits. Durée: 60 à 75 minutes. Le film, l'appareil et l'opérateur sont mis à la disposition des organisateurs de séances absolument gratuitement, le local et la publicité sont à leur charge.

Les commandes contenant des indications précises sur la date, le local et l'heure des représentations (celle des écoles doit avoir lieu le même jour que la représentation publique; éviter le samedi et le dimanche, déjà très pris), peuvent être adressées au Bureau de la Commission, 36, Schwarztor, Berne, à condition qu'elles arrivent assez tôt pour pouvoir être transmises à qui de droit.

N. D. L. R. — Nous croyons savoir qu'en ce qui concerne le canton de Genève en tout cas, le Comité cantonal d'action s'est assuré ce film pour des conférences et des séances dans toutes les communes et dans les principaux quartiers de la ville; il serait donc fâcheux de faire double emploi, et l'on fera bien de se renseigner avant toute démarche auprès du secrétaire général du Comité cantonal, M. Julien Lescaze, 11, Cours de Rive.

### In Memoriam.

On nous écrit:

Les œuvres sociales de Lausanne déplorent la mort brutale survenue le 17 février, après une longue maladie, de Mme Emma Sécrétan, une des nôtres, qui a consacré toute sa vie à faire le bien, à soulager la peine et la souffrance d'autrui, un caractère d'une rare noblesse, un cœur ouvert à tout et à tous, une conscience scrupuleuse, une indiscutable autorité.

Diplômée de l'Ecole d'infirmières de Pérrolles (Fribourg) et de l'Ecole d'études sociales pour femmes de Genève, Mme Sécrétan travailla avec un dévouement absolu de 1921 à 1925 comme infirmière visiteuse au Dispensaire antituberculeux de la Polyclinique universitaire de Lausanne. Dès 1925, bien que n'y travaillant plus officiellement elle ne cessa de collaborer avec ses anciennes cama-

rades, prête à rendre tous les services possibles, mettant son automobile « messagère de la charité » à la disposition des malades, faisant le bien sans jamais se lasser.

Il y a quelque temps, M<sup>me</sup> Secrétan a fait une enquête remarquable sur plus de cent familles inscrites pour occuper des maisons ouvrières à la Borde, travail qu'elle fit avec le soin et le sérieux qu'elle mettait à tout ce qu'elle entreprenait. S. B.

#### Chiffres.

On dit beaucoup de mal des statistiques. C'est sans doute parce qu'on les utilise trop souvent comme munitions dans les combats de plume! Mais utilisées comme instruments de mesure, elles sont très utiles.

N'est-il pas agréable, par exemple, d'entendre les statisticiens nous dire que l'on boit moins d'alcool maintenant qu'il y a 30 ans: la diminution est d'environ un tiers! Mais n'allons pas en déduire que nous sommes devenus d'une tempérance exemplaire.

L'Office statistique du canton de Berne a procédé, il y a quelque temps, à une nouvelle estimation annuelle des dépenses du peuple suisse pour les boissons alcooliques. Il a établi les chiffres suivants:

Vins:	245 millions de francs
Bière	160 » »
Cidre:	50 » »
Eau-de-vie	50 » »

Total: 505 millions de francs.

Il est intéressant de placer, en regard de ceux-là, quelques autres chiffres à titre de comparaison. Nous dépensons par an pour le lait 350 millions de francs, et pour l'instruction publique environ 120 millions de francs. Le total des recettes des chemins de fer fédéraux est d'un peu plus de 400 millions de francs. Les impôts directs et indirects payés par les contribuables aux cantons et aux communes sont d'environ un demi-milliard de francs, soit approximativement autant que ce que l'on dépense pour les boissons alcooliques.

Ce demi-milliard est encore plus impressionnant quand on le compare aux quelque 900.000 ménages qui composent notre pays: cela fait environ 900 fr. par famille et par année. C'est là, sans conteste une dépense trop élevée, puisque c'est une dépense de luxe et que tant de gens se plaignent de ne pas nouer les deux bouts!

(H. S. M.)

## La loi scolaire vaudoise

### Derniers débats

Le Grand Conseil, réuni le 17 février dernier en reprise de session, a liquidé quelques objets de moindre importance avant de s'attaquer à la pièce de résistance: la loi scolaire. Et, dans le but d'en finir rapidement, l'urgence a été votée pour le deuxième et le troisième débats.

Les députés ne sont guère revenus sur les décisions prises en automne, malgré les campagnes de presse, et les efforts réitérés du corps enseignant. Sur un point pourtant, celui-ci a obtenu satisfaction: en cas de service militaire, le salaire des instituteurs sera payé complètement par la commune ou par l'Etat.

L'institutrice mariée, par contre, n'aura plus droit à son logement ou à l'indemnité correspondante, ceci malgré tous les arguments invoqués en faveur de l'égalité des salaires. Ainsi se termine une campagne fastidieuse, où tout a été mis en œuvre pour prouver, d'une part que l'institutrice mariée n'était pas conscienteuse, d'autre part elle représentait une force et une valeur non négligeables. En fin de compte, on lui permet de travailler, mais son salaire sera plus bas que celui de la célibataire. Les vaincus de l'affaire, ce ne sont pas les éducatrices, mais bien ceux qui ont montré... le bout de l'oreille: bénéficier des qualités professionnelles et morales des femmes fonctionnaires, mais ne pas leur accorder le salaire qu'elles méritent. Du reste, il faut relever que de nombreux députés, citadins, et juristes, ont reconnu le bien-fondé de notre point de vue: ce sont les campagnards surtout qui ont fourni la majorité opposée, les autorités rurales ayant depuis longtemps affirmé que les régents... et les régentes sont trop payés. La parole est maintenant aux autorités com-

munales qui ont toute latitude pour abolir cette injustice établie par la loi cantonale.

En fin de session, nos députés ont voté l'obligation de l'enseignement ménager sous forme de classe régulière ou de cours itinérants. Une période de dix ans est laissée aux communes pour organiser cet enseignement d'entente avec l'Etat. Voilà une décision qui marque un progrès, et dont profiteront toutes nos jeunes filles. Si les jeunes filles venant de Suisse allemande sont si appréciées dans nos familles, cela vient certainement de leurs études ménagères obligatoires; pourquoi les nôtres montreraient-elles moins de goût ou d'aptitudes pour cette branche spécialement féminine? La profession d'aide de ménage est à l'heure actuelle moins recherchée que celle de vendeuse ou de dactylographe. Souhaitons que nos futures ménagères, mieux préparées à leur tâche, soient aptes à la remplir dignement, soit en service, soit dans leurs familles.

En résumé, si le corps enseignant dans son ensemble n'a pas à se louer de cette nouvelle loi, définitivement votée, cette organisation professionnelle de la dernière année d'études primaires marque certainement un progrès important au point de vue éducatif et social; c'est pourquoi, comme féministe, nous avons tenu à l'enregistrer.

L. Cz.

\* \* \*

### Lettre au Grand Conseil vaudois

N. D. L. R. — *Nous publions ci-après, à titre documentaire, une lettre des Sociétés féminines vaudoises en faveur de l'égalité de traitement des institutrices, lettre qui n'a donc malheureusement pas obtenu le résultat espéré.*

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

C'est avec une très vive reconnaissance que nous avons appris le vote du Grand Conseil, qui, en premier débat, a supprimé l'art. 62 de la loi sur l'instruction primaire, et a ainsi autorisé nos institutrices mariées à continuer leur enseignement dans le canton. Nous avons beaucoup admiré l'élévation de vues qui a caractérisé ce débat et nous tenons à vous en exprimer nos sincères remerciements.

Nous nous permettons cependant d'attirer encore votre attention sur l'art. 79 qui diminue le salaire de l'institutrice mariée en lui supprimant l'indemnité de logement. Nous tenons à vous faire remarquer que cette indemnité de logement fait partie intégrante du traitement. Elle n'est pas, en effet, un simple supplément, car elle est due à tous les membres du corps enseignant primaire, sans tenir compte des circonstances spéciales. Nous estimons donc que cette suppression de l'indemnité de logement constitue une diminution de salaire que rien ne justifie chez l'institutrice mariée.

Nous constatons, du reste, que l'institutrice mariée a déjà des frais supplémentaires par le fait qu'elle doit supporter les charges financières résultant de la maternité, les frais de remplacement étant à sa charge pendant le congé obligatoire qu'elle doit prendre avant et après l'accouchement. Il semble qu'on pourrait considérer la maternité, pour la femme, comme l'équivalent du service militaire pour l'homme. Cela n'étant pas le cas dans la loi, nous croyons que c'est une raison de plus pour maintenir le salaire intégral de l'institutrice mariée.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que cette diminution de salaire constituerait une inégalité au détriment de l'institutrice célibataire, qui pourrait se voir préférer une femme mariée par raison d'économie. Or, nous estimons que seule la valeur de l'institutrice doit entrer en cause au moment de sa nomination.

Nous vous serions donc très reconnaissantes si vous vouliez bien tenir compte de notre désir lorsqu'il s'agira en deuxième lecture de cet article 79.

Puisque nous avons l'occasion de vous écrire, nous en profitons pour vous dire que nous serions très heureuses si vous vouliez bien user de votre influence pour que des femmes soient appelées à faire partie des Commissions scolaires là où ce sera possible.

*Pour l'Association cantonale vaudoise pour le Suffrage féminin:  
La Présidente: La Secrétaire:*

*Lucy DUTOIT. Anne DE MONTET.*

*Pour les Amies de la Jeune Fille:  
La Présidente: La Secrétaire:  
M. HAHN. Marie DE RHAM.*

*Pour la Section vaudoise de la Société d'utilité publique des Femmes suisses  
La Présidente: La Secrétaire:  
P. CORNAZ. A.-L. OHIRLANDA.*

*Pour le Lyceum vaudois:  
La Présidente: La Secrétaire:  
Ant. QUINCHE, avocate. Colette BARBEY.*

*Pour l'Association vaudoise des Femmes universitaires:  
La Présidente: La Secrétaire:  
Ant. QUINCHE, avocate. G. OSTERTAG.*